

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le 26 juin à 20h45 le Conseil Municipal de la commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 19 juin 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LESTIEN, Maire.

Présents : M. BOUCHON, Mme ROUFFIGNAC, M. GOWIE, Mme CHABRIER Claire, M. PAJAK, Mme DAUMAIN, M. VYNCKE, M. ENJARY, M. ROUGELOT, M. MORIN, M. AUDONNEAU, Mme DEZARD, M. DEMEURE, Mme OVERZEE, Mme ODIENNE, Mme GHEERBRANT, M. ETIENNE, Mme BOURDARIAS, M. DESHAYES, M. MARI, Mme DESMEDT.

Absents : Melle CHABRIER Marie (pouvoir donné à Mme CHABRIER Claire), Mme RICHIER (pouvoir donné à M. VYNCKE), M. DESSAUX (pouvoir donné à Mme ROUFFIGNAC), Mme PETRUZZELLA (pouvoir donné à M. AUDONNEAU), Mme LAGRANGE.

Secrétaire de séance : Madame Claire CHABRIER

Monsieur LESTIEN ouvre la séance à 20h55.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

☞ **Décision 10-2008 du 2 juin 2008**, fixant les tarifs des droits de place pour la brocante organisée le 14 septembre 2008 comme suit :

. 10 € les 2 mètres linéaires pour les particuliers extérieurs à la commune, 5 € le mètre linéaire supplémentaire.

. Les deux premiers mètres linéaires gratuits pour les Forgeois et 5 € le mètre linéaire supplémentaire.

☞ **Décision 11-2008 du 6 juin 2008**, fixant les tarifs des consommations et préparations vendues à l'occasion de la brocante le 14 septembre 2008 comme suit : boisson au verre (café, thé, cidre, ...) 0,50 € - boisson canette 1,50 € - la bouteille 2,50 € - la bouteille (petite) 1,50 € - paquet de chips 0,50 € - gaufre simple 1,50 € - gaufre élaborée 2,00 € - sandwich simple 2,00 € - sandwich mixte 2,50 € - part de gâteau 1,50 € - confiserie 1,00 € - frites 1,50 € - hot dog 1,50 € - saucisses / frites 2,00 € - viennoiserie 1,00 €.

☞ **Décision 12-2008 du 20 juin 2008**, fixant les tarifs des étals et consommations/préparations vendues à l'occasion du marché de Noël organisé les 13 et 14 décembre 2008 comme suit : Forgeois 15 € les 2 mètres – CCPL 30 € les 2 mètres – Extérieurs 60 € les 2 mètres – Repas 12 € - boisson au verre (café, thé, cidre, ...) 0,50 € - boisson canette 1,50 € - viennoiserie 1,00 €.



Avant de poursuivre, Monsieur LESTIEN signale qu'un point qui figure dans la note de synthèse « admissions en non valeurs » ne figure pas dans l'ordre du jour.

Ce dernier primant sur la note, le point considéré ne sera pas traité ce soir mais lors du conseil de septembre.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 mai 2008

Monsieur DESHAYES a fait parvenir 4 remarques par écrit.

Monsieur LESTIEN le remercie pour l'effort de synthèse fourni. Ces 4 remarques sont (après rectification d'un point) :

Page 5 chapitre subvention pour le collègue :

La réponse de Madame CHABRIER, avant de développer, a été : non elle n'en a jamais reçu.

Page 6 chapitre subvention pour le collègue :

Absence : Madame LAGRANGE fait part.../... ne concerne pas la commune mais le conseil général.

Page 6 chapitre subvention pour le collège :

Absence : Monsieur AUDONNEAU demande de quel budget viendrait cette subvention. Monsieur PAJAK répond qu'il reste 200 € non affectés aux subventions des associations et qu'ils seront alors utilisés à cet effet.

Page 6 chapitre subvention pour le collège :

Absence : Monsieur DESHAYES s'est abstenu car il est aussi représentant de parents d'élèves de cette classe au collège.

Page 8 questions diverses, intervention de Madame DEZARD au sujet du Syndicat Intercommunal d'Assainissement. Le sigle complet de ce syndicat est SIAL, Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours.

➤ Ces 5 remarques prises en compte, le compte rendu est approuvé par 26 voix.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007, BUDGET COMMUNAL

Monsieur PAJAK présente ce compte qui a été étudié dans le détail lors de la commission des finances du 10 juin 2008. La présentation faite ce soir repose sur le document officiel. Une particularité dans ce compte administratif : la reprise des résultats de l'Association Foncière de Remembrement. Cette Association qui a réalisé des opérations de remembrement dans le passé a été dissoute en 1998. Son patrimoine, à l'époque quelques parcelles, a été repris par la Commune. Cependant, les résultats budgétaires de cette Association n'ont pas encore été repris. Le nouveau percepteur a souhaité solder ce dossier. Le compte administratif intègre donc un résultat de fonctionnement de 55,90 € et un résultat d'investissement de 9,95 € en provenance de l'A.F.R..

Section de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	759 458,00	698 798,99
012	Charges de personnel	1 216 494,00	1 209 876,07
014	Atténuation de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	132 701,00	118 343,91
Total des dépenses de gestion courante		2 108 653,00	2 027 018,97
66	Charges financières	30 070,00	30 065,37
67	Charges exceptionnelles	14 615,00	14 555,49
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 153 338,00	2 071 639,83
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>898 820,00</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>104 154,00</i>	<i>104 153,61</i>
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 002 974,00	104 153,61
TOTAL		3 156 312,00	2 175 793,44

D 002 RÉSULTAT REPORTÉ	0,00
-------------------------------	-------------

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	2 175 793,44
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
70	Produits des services	280 871,00	277 761,74
73	Impôts et taxes	1 774 089,22	1 780 460,25
74	Dotations et participations	776 659,00	769 193,08
75	Autres produits de gestion courante	29 220,00	31 424,68
013	Atténuation de charges	22 000,00	28 245,33
Total des recettes de gestion courante		2 882 839,22	2 887 085,08
76	Produits financiers	0,00	3,40
77	Produits exceptionnels	2 301,00	2 351,78
78	Reprises sur amort. et prov.	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 885 140,22	2 889 440,26
042	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	0,00	0,00
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL		2 885 140,22	2 889 440,26

R 002 RÉSULTAT REPORTÉ	271 227,68
-------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	3 160 667,94
--	---------------------

Section d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	277 332,00	102 252,65	175 030,00
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00	0,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	456 925,97	314 700,26	138 223,00
23	Immobilisations en cours	1 381 575,00	208 445,50	1 171 393,00
Total des dépenses d'équipement		2 130 832,97	625 398,41	1 499 646,00
16	Remboursements d'emprunts	129 808,00	129 807,46	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 260 640,97	755 205,87	1 499 646,00
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 260 640,97	755 205,87	1 499 646,00

D 001 RÉSULTAT REPORTÉ	258 290,08
-------------------------------	-------------------

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	1 013 495,95
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	597 841,00	293 883,85	303 955,00
16	Emprunts	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		597 841,00	293 883,85	303 955,00
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	68 191,61	73 427,30	0,00
1068	Dotations, fonds divers, réserve	809 088,03	809 088,03	0,00
024	Produits de cessions	21 220,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 496 340,64	1 176 399,18	303 955,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>898 820,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>104 154,00</i>	<i>104 153,61</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>19 626,36</i>	<i>19 626,36</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 022 600,36	123 779,97	0,00
TOTAL		2 518 941,00	1 300 179,15	303 955,00

R 001 RÉSULTAT REPORTÉ	0,00
-------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	1 300 179,15
---	---------------------

Monsieur BOUCHON commente les restes à réaliser dont une grosse part correspond aux travaux du gymnase.

Monsieur ETIENNE demande si il a été prévu un réajustement financier pour le gymnase ?

Monsieur BOUCHON répond que rien n'a été envisagé sur l'exercice 2007 et que cette question ne porte donc pas sur le Compte Administratif présenté. La balance budgétaire prévisionnelle du gymnase a été évaluée pour le Budget Prévisionnel 2008 en mars dernier. Compte tenu du planning prévisionnel des travaux avec une fin des travaux en mai 2009, il sera peut être possible de retarder l'emprunt sur 2009 de manière à avoir un capital emprunté moindre du fait de l'autofinancement 2009. Cependant, la tension sur les taux d'intérêts des emprunts est à surveiller de près et pèsera dans la décision à venir.

Monsieur LESTIEN sort de la salle et laisse la présidence à Monsieur PAJAK.

Après s'être assuré qu'il n'y avait plus de questions, Monsieur PAJAK met la section de fonctionnement au vote.

La section de fonctionnement qui fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes	3 160 667.94 euros
Dépenses	2 175 793.44 euros
Excédent	984 874.50 euros

➤ *Est approuvée par 20 voix pour et 5 abstentions.*

La section d'investissement qui fait ressortir les résultats suivants

Section d'investissement réalisé	
Recettes	1 300 179.15 euros
Dépenses	1 013 495.95 euros
Excédent	286 683.20 euros

Section d'investissement RAR	
Recettes	303 955.00 euros
Dépenses	1 499 646.00 euros
déficit	1 195 691.00 euros

➤ *Est approuvée par 20 voix pour et 5 abstentions.*

Monsieur LESTIEN reprend la présidence.

COMPTE DE GESTION 2007 DU BUDGET COMMUNAL

➤ *Ce compte identique dans ses résultats au compte administratif 2007 est approuvé par 21 voix et 5 abstentions.*

COMPTE DE GESTION 2007, BUDGET DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

➤ *Le compte de gestion 2007 de l'AFR qui fait ressortir un solde positif de fonctionnement de 55,90 € et un solde positif d'investissement de 9,95 € est approuvé par 26 voix.*

AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur PAJAK présente la proposition de la commission des finances quant à l'affectation du résultat 2007 : L'excédent global de fonctionnement étant de 984 874,50 € et le besoin de couverture en investissement étant de 909 007,80 €, il est proposé de laisser le surplus d'excédent, soit 75 866,70 € en section de fonctionnement.

Monsieur ETIENNE demande à quoi vont servir ces 75 000 € en fonctionnement pourquoi ne pas les affecter tout de suite en investissement pour le gymnase ?

Monsieur MORIN rappelle le principe de l'affectation en investissement et notamment l'impossibilité de revenir en arrière.

Monsieur PAJAK précise que la spécialisation de ces 75 000 € sera faite dans le cadre du budget supplémentaire et que c'est donc le conseil qui décidera en fonction du contexte budgétaire et financier du moment, de l'utilisation de ces crédits.

➤ *Le conseil par 21 voix et 5 abstentions approuve la proposition de la commission des finances.*

PRESENTATION DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES DES SERVICES PUBLICS

Trois rapports relatifs à l'année 2007 sont présentés :

- 1) Par Monsieur BOUCHON, rapport de la Lyonnaise des Eaux sur la distribution de l'eau potable sur les hameaux de Malassis et de Chardonnet
 - 267 clients
 - 25 396 m³ consommés en baisse de plus de 1 % par rapport à l'année précédente.
 - Il reste 24 branchements en plomb à remplacer.
 - Sur la base de la consommation type de 120 m³, le coût du m³ en TTC y compris l'abonnement ressort à 4,40 € et à 4,04 € sans.
 - Le résultat d'exploitation 2007 présenté est déficitaire de 445 €.
- 2) Par Monsieur LESTIEN, rapport sur le Syndicat d'Adduction d'Eau d'Angervilliers qui distribue l'eau potable pour tout le reste de la commune
 - Le SIAEP regroupe 11 communes dont Forges. La consommation totale a été de 666 000 m³ pour environ 18 800 habitants, soit 97 litres par habitant et par jour.
 - Sur la base du nouveau tarif entré en application au 1^{er} janvier 2008, il est annoncé une baisse du prix de l'eau de l'ordre de 2,48 % sur la base de la facture type 120 m³.
 - Les analyses sur la qualité de l'eau distribuée sont bonnes.
 - Il reste environ 1 600 branchements au plomb à remplacer sur l'ensemble du territoire du syndicat, soit un rythme de l'ordre de 325 renouvellements nécessaires par an pour répondre aux objectifs de la nouvelle réglementation d'ici le 25 décembre 2013 alors qu'il y a eu seulement 40 renouvellements en 2006 et 27 en 2007.
 - Madame DEZARD déléguée auprès de ce syndicat donne des informations sur la politique générale du syndicat pour les années à venir, à savoir réduire les achats d'eau auprès d'autres syndicats en augmentant les capacités de captage. Un nouveau captage est prévu, captage qui nécessitera une unité de traitement contre l'atrazine (pesticide agricole). Actuellement le syndicat importe plus de 90 % de l'eau qu'il distribue.
- 3) Par Monsieur BOUCHON, rapport de Véolia pour l'assainissement pour tout le territoire communal.
 - Les longueurs de réseaux sont de 20 486 m pour les eaux usées et 15 047 m pour les eaux pluviales.

1 610 ml ont été inspectés par un passage caméra, et 3 200 ml de canalisations ont été curés.
La station de Bajolet a une capacité de 600 équivalents habitants pour un volume de traitement de l'ordre de 120 m³ par jour.
La consommation d'eau a diminué passant de 147 255 m³ en 2006 à 124 634 m³ en 2007.
Le compte d'exploitation est déficitaire de 25 000 € (13 000 en 2006).
Sur la base du volume de référence de 120 m³, le prix de revient du m³ en € TTC et hors abonnement est de 3,79.

Tous ces rapports sont consultables en mairie.

CREATIONS DE POSTES

Monsieur LESTIEN annonce que les créations qui sont présentées ce soir relèvent d'une double logique :

- 1) Le déroulement de carrière pour les 4 premières créations, que l'on appelle également le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.).
- 2) L'organisation des services, en l'occurrence un service, celui de l'enfance jeunesse.

Avant d'entrer dans le détail, Monsieur LESTIEN annonce que les propositions de ce soir sont une première tranche, une seconde tranche sera proposée ultérieurement (au mois de septembre) dans l'attente des résultats d'une réflexion engagée.

- 1) Proposition de créations au titre du G.V.T. :
 - Deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet qui concernent les services techniques. Les deux personnes qui vont bénéficier de cet avancement de grade donnent toute satisfaction dans leur travail.
 - Un poste de rédacteur principal à temps complet et un poste de rédacteur chef à temps complet qui concernent les services de la mairie. Là aussi, les prestations des deux agents donnent toute satisfaction.
- 2) Proposition de création au titre de l'organisation :
 - Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la pérennisation d'une organisation qui repose pour l'instant et pour partie sur une personne qui cumule pas moins de quatre contrats à durée déterminée, soit déjà l'équivalent d'un temps complet. Cette personne travaille pour la commune depuis quelques années et assure des responsabilités croissantes.

Monsieur DESHAYES demande des précisions sur le niveau de diplôme de l'intéressée.

Monsieur LESTIEN précise que cette personne a une licence en Administration Economique et Sociale et qu'il y a de ce fait un potentiel réel pour l'avenir. Ce potentiel, plus la satisfaction sur les prestations déjà offertes et la possibilité d'offrir un véritable poste à cette personne, justifient cette création.

Plus généralement et pour tous les services, l'objectif général est la professionnalisation des agents et le recentrage du rôle des chefs de service sur l'organisation, la gestion et la communication.

Les recrutements à venir consécutifs aux départs en retraite prochains devront tenir compte de cet objectif.

Monsieur ETIENNE demande si l'impact budgétaire de ces créations a été pris en compte dans le budget primitif.

Monsieur LESTIEN répond par l'affirmative. Pour le poste d'adjoint d'animation, le recrutement se fait à budget équivalent. Pour le G.V.T., l'impact total pour une année pleine est de l'ordre de 2 000 €.

Monsieur MORIN demande comment se situe la commune de Forges-Les-Bains en termes d'effectifs et de masse salariale par rapport à des communes de même strate.

Monsieur BOUCHON répond qu'il n'y a pas de données précises à ce sujet, notamment par rapport à des communes équivalentes du secteur. Cependant, l'impact de la masse salariale reste limitée en référence aux statistiques nationales.

➤ *Le conseil par 26 voix décide de créer les cinq postes proposés au 1^{er} juillet 2008.*

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE VITRIL

Monsieur BOUCHON présente l'application VITRIL qui est un ensemble informatique matériel et logiciel. Ce système permet d'interroger à distance et quasiment en temps réel un serveur de la Direction Générale de l'Aviation Civile (D.G.A.C.) pour connaître les trajectoires et l'altitude des aéronefs qui survolent Forges, ainsi que d'autres renseignements comme le type de l'appareil, le nom de la compagnie qui l'exploite. Les conditions d'installation et d'utilisation sont très strictes. Ainsi, l'ordinateur devra être disposé dans un local fermé à clé, disposer d'une ligne internet dédiée, être accessible uniquement par des personnes habilitées elles mêmes accompagnées d'une personne de la mairie qui dispose de la carte d'accès sécurisé et du code. Il ne devra pas y

avoir de possibilités matérielles de dupliquer les informations affichées (pas d'imprimante, de lecteur de disquette, de port USB, ...).

Monsieur MARI demande de quel type d'altitude il s'agit parmi les possibilités existantes : référence au niveau de la mer ou référence locale (Orly) en ce qui concerne la pression atmosphérique transmise par chaque avion ?

Monsieur LESTIEN répond que indépendamment du référentiel utilisé, c'est la fonction « radar » au sens alerte et action consécutive qui est intéressante. Cette exploitation des données mises à disposition sera définie en concertation avec l'association Forges Sans Nuisances.

Monsieur DEMEURE demande quelle est la finalité de ce dispositif ?

Monsieur LESTIEN répond que le premier objectif est de se doter d'un outil reconnu par la D.G.A.C. en vue de se positionner en tant qu'observateur vigilant. Ce positionnement répond à un engagement de la municipalité dans le cadre d'un partenariat avec une association.

Madame BOURDARIAS demande si il ne serait pas possible d'utiliser le système VITRAIL installé à Bonnelles ?

Monsieur GOWIE répond que le survol de Bonnelles n'est pas le même que celui de Forges ce ne sont donc pas les mêmes données.

Monsieur ETIENNE demande quelle autorité sera amenée à sanctionner en cas de non respect avéré parce que si il s'agit de la D.G.A.C., le nombre de sanctions prononcées par an est faible. Moins de 25 contraventions en 2005 par exemple.

Monsieur LESTIEN répond que c'est bien la D.G.A.C. mais qu'en amont de cela, une plus grande vigilance des riverains des couloirs entraînera sans doute plus d'attention quant au respect des procédures.

Madame DESMEDT s'interroge sur la pertinence du dispositif : si il est impossible d'imprimer, comment prouver les choses ?

Monsieur LESTIEN répond qu'il s'agit de données émanant de la D.G.A.C et archivées par elle. Elles ne peuvent donc être remises en cause. Après, en ce qui concerne le suivi des faits signalés, tout cela sera défini dans le cadre de la collaboration avec Forges Sans Nuisances.

Monsieur ETIENNE rappelle que les nouvelles procédures d'approche sur Orly devraient être mises en place progressivement à partir de début 2009, ce qui devrait amener un relèvement des trajectoires.

Madame DEZARD demande où sera située la machine ?

Monsieur LESTIEN précise qu'un placard dans la salle des commissions pourrait faire l'affaire, à charge d'amener la ligne téléphonique jusque là.

Madame ROUFFIGNAC rappelle le discours prononcé par Monsieur LESTIEN à l'occasion de la remise de la médaille de chevalier d'honneur à Monsieur LENOIR. Nous sommes en plein dans la continuité de ce discours.

Monsieur LESTIEN ajoute, pour rester dans le cadre de ce discours, que la problématique des flux aériens est appréhendée dans sa globalité et non seulement par rapport au bruit. Ainsi l'aspect pollution est également pris en considération : une mise en place de capteurs de pollution est envisagée.

Monsieur GOWIE confirme à ce sujet qu'il se rendra à l'Assemblée Nationale début juillet pour appuyer cette demande de capteurs de pollution.

Madame DESMEDT demande si Bonnelles a une appréciation sur leur système.

Monsieur LESTIEN répond que ce système est installé depuis à peine un an, mais son adoption a permis d'afficher une volonté de vigilance accrue et une volonté d'action.

Monsieur DESHAYES demande quel est le planning de mise en œuvre.

Monsieur LESTIEN pense que l'installation sera faite en septembre pour une mise en route en octobre. Le coût de revient de ce système est de l'ordre de 2 000 € (acquisition machine + logiciels + installation téléphonique ...)

➤ *Le conseil par 25 voix 1 abstention approuve le protocole VITRAIL. Autorise Monsieur le Maire à le signer.*

APPROBATION D'UNE LISTE DE CANDIDATS EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Monsieur PAJAK annonce qu'il n'a pas suffisamment de noms pour présenter une liste complète de 32 noms et fait appel aux élus candidats pour participer à la réunion annuelle de la commission communale des impôts. Ce point sera revu lors du conseil municipal de septembre.

Monsieur ETIENNE fait part d'une possible révision des bases des impôts locaux, révision annoncée par le gouvernement.

PLAN D'AMORTISSEMENT

Monsieur PAJAK rappelle que la commune pratique déjà l'amortissement pour l'informatique (sur 3 ans) et pour les véhicules (sur 7 ans). Du fait du changement de strate démographique, plus de 3500 habitants et des nouvelles obligations qui en découlent, il est proposé par la commission des finances les points nouveaux suivants :

- 1) Amortissement des frais d'études relatifs à l'élaboration des documents d'urbanisme sur 5 ans.
- 2) Amortissement des subventions d'équipement versées sur 7 ans.

- 3) Amortissement de divers matériels et mobiliers d'une valeur supérieure à 1 500 € sur 10 ans, étant précisé que tout ce qui est inférieur est amorti par défaut sur 1 an.

Madame GHEERBRANT s'étonne du manque de progressivité pour ce dernier point.

Monsieur PAJAK confirme que la durée d'amortissement autre que pour l'amortissement par défaut est de 10 ans minimum (10 à 15). Ensuite, il n'est pas aisé de fixer un seuil financier qui soit réaliste pour tous les biens acquis. 1500 € paraît être un bon compromis.

➤ *Le conseil par 26 voix approuve ces nouvelles dispositions d'amortissement.*

MODALITES D'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL ET MODE DE FINANCEMENT

En préambule, Monsieur LESTIEN annonce qu'il y a une double approche dans la réalisation du bulletin municipal. C'est la vitrine de l'action municipale avec donc des attentes en termes d'attractivité et de qualité de présentation. Mais c'est aussi une dépense avec un impact budgétaire. Le but est de rechercher le meilleur rapport entre les attentes et ce que l'on est prêt à supporter en termes de coût. Monsieur LESTIEN laisse la parole à Madame DAUMAIN pour la présentation complète de ce point.

Sur la base d'un projet de délibération, Madame DAUMAIN aborde les différents points de réflexion :

- Proposition de maquette :

. Après la plaquette de présentation de la nouvelle équipe municipale qui a été un premier essai dans le style, le premier numéro du journal est en cours de réalisation avec une diffusion prévue pour fin juin. La commission a travaillé sur la refonte complète du journal municipal en vue de le rendre plus moderne, plus pratique, plus attractif et plus ludique.

Le « P'tit Forgeois » reprendra dans ses éditions, le travail de chaque commission qui sera identifiée par une couleur. Par souci de cohérence, ces codes couleurs seront ensuite repris sur le site internet. Les éléments importants du texte seront mis en couleur et des encarts de couleur mettront en avant les informations à retenir et les événements marquants. La commission communication s'est également investie pour assurer des reportages photos des grands événements de la ville pour que chaque article soit illustré par des photos (en couleurs). Au niveau du contenu, un changement important est envisagé : il n'y aura plus de publication in extenso des comptes rendus des conseils municipaux dont la lecture est assez fastidieuse. A la place, il y aura simplement la liste des délibérations, une sorte de recueil administratif. Les comptes rendus seront disponibles sur le site internet de la mairie et pour ceux qui ne disposent pas d'un accès, les copies pourront être obtenues en mairie. Il y aura toujours par contre des articles de fond sur l'actualité communale, articles gérés par les commissions ad hoc.

- Impression du bulletin :

. L'imprimerie de la communauté n'est pas équipée pour faire de l'impression en couleurs et ce indépendamment des problèmes déjà existants (délais, absences maladie, ...). La solution alternative c'est le recours à un imprimeur privé. Des devis ont été demandés. Le coût estimé est de l'ordre de 1500 € par numéro pour 6 numéros par an (20 pages par numéro).

- Financement :

. Dans le cas d'une impression couleurs, la question d'un financement par la publicité peut être envisagée. En dehors des commerçants locaux pour lesquels un encart publicitaire gratuit est prévu, il est possible et réaliste de trouver des annonceurs extérieurs payants qui ne feront pas concurrence aux commerces locaux.

Monsieur AUDONNEAU demande quelle serait la part de la publicité envisagée sur 20 pages.

Madame DAUMAIN répond que c'est à déterminer justement.

Monsieur DESHAYES évoque le cas d'un financement intégral par la publicité. Quel serait dans ce cas, le nombre de pages prises par la publicité ?

Madame DAUMAIN répond que la réflexion n'est pas suffisamment avancée pour avoir une telle estimation. Il y a beaucoup trop de paramètres à prendre en compte.

Monsieur MORIN déclare que le bulletin municipal est à ses yeux, un outil de communication pour l'équipe municipale qu'il doit donc ne contenir que de l'information relative à la vie communale et que le coût induit d'une publication de qualité doit être tout à fait normalement supporté par le budget communal.

Madame ODIENNE demande si la commission pense avoir le choix entre plusieurs annonceurs.

Madame DAUMAIN pense que les grosses enseignes du secteur devraient prendre rang assez facilement. Pour le reste, c'est à voir.

Pour Monsieur ETIENNE, à partir du moment où il y a effectivement une amélioration de la qualité perçue par les forgeois, il n'y pas de difficultés majeures à argumenter sur les conséquences possibles : un coût plus élevé pour le budget communal ou un financement par la publicité. Par contre, il ne faudrait pas que les lecteurs pensent que le bulletin a perdu en contenu au profit de la publicité, notamment par rapport au fait qu'il n'y aura plus le compte rendu complet du conseil municipal.

Monsieur BOUCHON se déclare tout à fait favorable à la couleur mais opposé à la publicité, étant entendu que la publication des cartes de visite des commerçants de la commune, c'est de l'information.

Madame CHABRIER demande si d'autres communes du secteur ont une expérience dans ce domaine.

Monsieur LESTIEN répond que Limours finance son bulletin avec la publicité.

Madame DESMEDT demande si il y a eu une mise en concurrence.

Madame DAUMAIN répond par l'affirmative. Trois devis ont été obtenus.

Monsieur LESTIEN constate qu'il y a un consensus pour la couleur, reste la question de la publicité.

Monsieur LESTIEN soumet donc aux voix la question de recourir à la publicité pour financer le bulletin municipal.

➤ *Le recours à la publicité est accepté par 19 voix pour, trois voix contre et quatre abstentions.*

Monsieur DESHAYES demande à quelle date est prévue la sortie du deuxième bulletin.

Madame DAUMAIN répond qu'il paraîtra juste avant le forum des associations.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LESTIEN « remercie » les personnes qui se servent dans les massifs de fleurs de la commune...

Monsieur GOWIE pose la problématique de la reprise de la réflexion sur le PLU. Il existe trois possibilités compte tenu du fait qu'un contrat de prestations a été signé avec le cabinet SIAM sous la précédente municipalité :

- 1) Terminer les prestations qui restent à faire, c'est à dire poursuivre le contrat en cours sans rien changer.
- 2) Choisir un nouveau bureau d'études qui va devoir répartir à zéro, c'est à dire se réappropriier les données existantes.
- 3) Poursuivre avec le cabinet SIAM mais en demandant un changement de technicien.

Monsieur LESTIEN confirme que le vécu avec la personne du cabinet SIAM en charge de notre PLU n'a pas été facile. Bien que le cabinet SIAM soit connu pour son implantation locale et sa maîtrise de notre contexte territorial, il y a eu une grosse insatisfaction de la part des élus, notamment sur la qualité d'écoute développée.

La proposition n° 3 qui découle d'une discussion avec le responsable de l'agence est intéressante : une bonne partie du travail accompli reste d'actualité, l'énergie pourra se focaliser sur les points à revoir. Le responsable s'est engagé à reprendre personnellement le dossier de Forges. Si en plus, il est envisagé une analyse du projet des règlements de zones par une compétence extérieure, par exemple un avocat, nous aurons la garantie d'éliminer un nombre non négligeable de difficultés d'application.

Monsieur DEMEURE pense que la mairie a toute latitude pour la réutilisation des données existantes puisque cette production a été payée. Ces données peuvent donc être remises à un nouveau bureau d'études.

Monsieur LESTIEN en convient, mais il y aura alors un travail important lié à la réappropriation des données donc un coût induit. Terminer avec le cabinet SIAM, même avec un audit en plus, sera moins onéreux que de changer de bureau.

Monsieur DEMEURE pense que c'est une bonne chose que de faire contrôler les règlements de zones par un professionnel habitué au contentieux.

Monsieur LESTIEN pense que la même démarche pourra être initiée quant à la compatibilité du PLU par rapport aux objectifs de la future charte du PNR.

Localisation des futurs services techniques

En vue d'amorcer la réflexion autour de ce sujet, Monsieur LESTIEN présente les 4 possibilités recensées pour cette implantation avec les avantages et les inconvénients de chaque possibilité :

- 1) Emplacement de l'ancienne MCL
- 2) Vitalis *
- 3) Terrain du centre d'accueil en fond de propriété *
- 4) Ancien plateau d'évolution de l'école

* Les scénarios 2 et a fortiori 3 nécessitant l'acquisition du foncier correspondant.

Madame DEZARD et Monsieur DESHAYES pensent que les lieux, pour le 4^{ème} point, sont trop exigus notamment l'accès pour les poids lourds. Il peut y avoir aussi un problème quant au débouché sur le CD 97.

Madame DESMEDT évoque le hangar situé à côté de la salle Messidor.

Monsieur LESTIEN annonce qu'au delà du peu de surface du terrain et du hangar et des problèmes de desserte, la montée en puissance de l'animation sur la commune est à garder en mémoire. De par sa situation, ce hangar peut répondre à de futures demandes.

Monsieur GOWIE demande si il y a des retours sur le projet de droit de préemption présenté au dernier conseil. Aucune remarque n'est formulée.

Monsieur BOUCHON rend compte :

- de l'avancement des travaux de la piste cyclable,
- de l'avancement des travaux du gymnase,
- des modalités du nouveau contrat de collecte négocié par le SICTOM. Ces nouvelles modalités seront présentées lors d'une réunion publique qui aura lieu le 27 juin 2008 à la salle Messidor,
- que le SITREVA a changé de président. Ce n'est plus Monsieur SCHOETTL.

Monsieur DESHAYES redemande des nouvelles de l'élaboration du règlement intérieur et rappelle qu'il est volontaire pour participer, et non, seulement relire un projet tout prêt.

Madame DESMEDT demande des nouvelles sur la mise en place du site Internet de la mairie.

Madame DAUMAIN annonce qu'une consultation de plusieurs sociétés spécialisées dans ce type de projets est en cours.

Monsieur DESHAYES revient sur les propos tenus par Monsieur BOUCHON lors du conseil du 29 mai au sujet du PLH. Monsieur DESHAYES annonce que rien ne vient corroborer le fait que la Communauté de Communes imposerait, via son Programme Local de l'Habitat, un quota de 20 % de logements sociaux aux communes membres.

Monsieur MORIN évoque le projet de création d'une zone d'activités par la Communauté de Communes sur la commune de Fontenay-Les-Briis. Pour que cette zone puisse voir le jour, il est nécessaire de créer une déviation au niveau de Bel Air. Les communes devraient être sollicitées prochainement en vue de soutenir ce projet de déviation auprès du Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0 h 10

Le Maire,

Antoine LESTIEN